



**GDK** Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren  
**CDS** Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé  
**CDS** Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

**IVHSM - CIMHS**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

---

Berne, le 31 mai 2010

### **Premières décisions dans la planification de la médecine hautement spécialisée**

En signant la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS), les cantons se sont engagés à planifier et à attribuer en commun la médecine hautement spécialisée (MHS). Lors de sa séance du 28 mai 2010, l'Organe de décision MHS a examiné les premières propositions de l'Organe scientifique MHS en vue de renforcer la coordination et la concentration des différents domaines de la médecine hautement spécialisée et, sur cette base, il a pris de premières décisions de planification et d'attribution.

Dans l'intérêt d'une prise en charge médicale conforme aux besoins, de haute qualité et économique, l'Organe de décision MHS a décidé d'attribuer la thérapie par protons à l'Institut Paul Scherrer (PSI) et de renoncer ainsi à l'attribution à un deuxième centre. Les capacités actuelles et nouvellement créées au PSI sont suffisantes pour couvrir les prestations reconnues dans l'assurance de base pour ces thérapies et garantir les capacités nécessaires pour de nouvelles études cliniques. Une extension ne peut être discutée que si de nouvelles indications sont démontrées. En cas d'élargissement des indications, un fort rattachement à la recherche universitaire est requis pour une éventuelle attribution à un autre prestataire.

Comme proposé par l'Organe scientifique MHS, les transplantations de poumon, de foie, de rein, de pancréas et de cœur sont attribuées aux centres de transplantation existants. La décision d'attribution pour les poumons, le foie, les reins et le pancréas est limitée au 31.12.2013. Jusqu'à ce que prennent effet les décisions de concentration de l'Organe de décision, les transplantations cardiaques doivent temporairement être réalisées dans les trois centres de Zurich, Lausanne et Berne. La volonté politique a été clairement exprimée (à l'unanimité) de prendre d'ici fin 2013 au plus tard une décision de concentration à deux centres au maximum.

Comme proposé par l'Organe scientifique, le traitement des adultes dans les domaines MHS de la transplantation allogénique de cellules souches hématopoïétiques et des grandes brûlures est réalisé dans les centres actuels, et des conditions à remplir pour renforcer l'assurance qualité sont édictées. Le traitement des enfants sera abordé par l'Organe de décision dans le cadre de l'examen global de la MHS pédiatrique. L'Organe scientifique a été chargé de l'analyse de ce domaine de prestations. De premières recommandations sont attendues au printemps 2011

Comme proposé par l'Organe scientifique, les implantations cochléaires (IC) y compris la thérapie de suivi (entraînement auditif dispensé dans le centre) sont attribuées aux cinq centres IC existants pour garantir l'accès adéquat au suivi complexe qui est nécessaire après l'opération pour connaître et différencier les signaux sonores artificiels.

### **Renseignements**

Conseillère d'Etat Heidi Hanselmann, membre du Comité directeur de la CDS et présidente de l'Organe de décision MHS, tél. 071 229 35 70